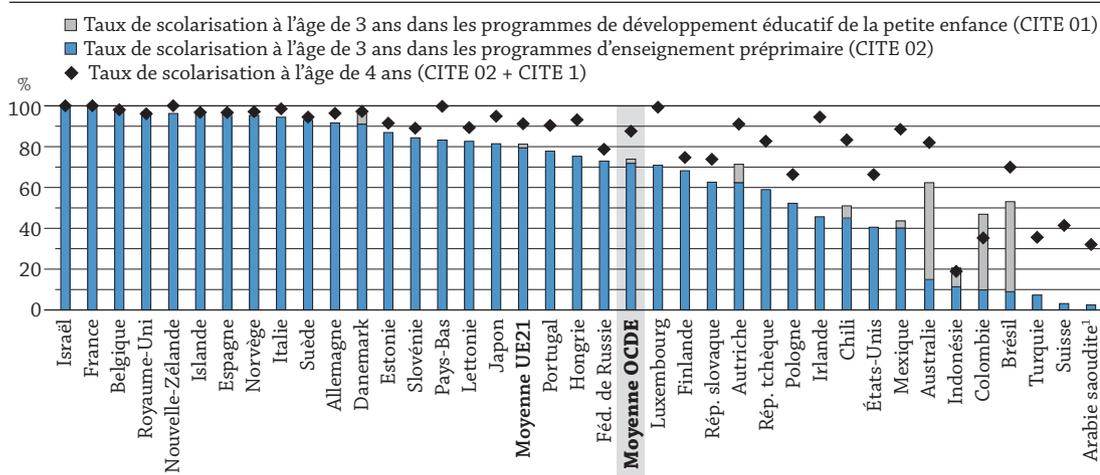


EN QUOI LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE SE DIFFÉRENCIENT-ILS DANS LE MONDE ?

- Les élèves âgés de 15 ans qui ont été scolarisés pendant un an au moins dans l'enseignement préprimaire ont obtenu de meilleurs scores aux épreuves du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) que ceux qui ne l'ont pas été, même après contrôle de leur milieu socio-économique.
- L'éducation de la petite enfance est particulièrement bénéfique pour les élèves issus de l'immigration. Chez les élèves issus de l'immigration qui ont émigré avant l'âge de 6 ans dans un pays de l'OCDE, l'écart de performance entre ceux qui ont été scolarisés dans l'enseignement préprimaire et ceux qui ne l'ont pas été représenté, à l'âge de 15 ans, l'équivalent de deux années de scolarité.
- Dans la majorité des pays de l'OCDE, la plupart des enfants sont désormais scolarisés bien avant l'âge de 5 ans. Dans les pays de l'OCDE, quelque 74 % des enfants âgés de 3 ans fréquentent une structure d'éducation de la petite enfance ; ce pourcentage atteint 80 % dans les pays de l'OCDE membres de l'Union européenne.

Graphique C2.1. Taux de scolarisation à l'âge de 3 et 4 ans dans les programmes d'éducation de la petite enfance (2013)



1. Année de référence : 2014.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de scolarisation des enfants de 3 ans dans les programmes d'enseignement préprimaire.

Source : OCDE. Tableau C2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933284184>

■ Contexte

Les structures familiales changent, de même que l'âge relatif des parents. Les hommes et les femmes attendent désormais plus longtemps pour fonder une famille, et ce pour diverses raisons, notamment pour s'assurer une plus grande sécurité financière, avoir plus de maturité affective, prendre le temps d'établir une relation stable et s'investir dans leur carrière avant de songer à avoir des enfants. Comme les parents plus jeunes et plus âgés sont également plus susceptibles de travailler, il faut de plus en plus de services d'éducation de la petite enfance. En outre, on s'accorde de plus en plus à reconnaître le rôle clé que l'éducation de la petite enfance joue dans le développement cognitif et affectif des enfants. C'est pourquoi l'accessibilité et la qualité de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance sont devenues une priorité politique dans de nombreux pays.

Inscrire les enfants dans des structures d'éducation de la petite enfance peut également atténuer les inégalités sociales et améliorer les résultats scolaires des élèves. Parmi les inégalités qui s'observent dans les systèmes d'éducation, nombreuses sont celles qui sont manifestes dès le début de la scolarité et qui persistent tout au long du parcours scolaire. Comme les inégalités tendent à se creuser lorsque la scolarité n'est pas obligatoire, entrer à l'école à un plus jeune âge peut réduire ces inégalités. De plus, l'enseignement préprimaire contribue à préparer les enfants à entamer et à réussir leur scolarité.

Les systèmes et structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance varient fortement entre les pays de l'OCDE. Il existe donc aussi un large éventail d'approches pour distinguer l'accueil de l'éducation de la petite enfance (voir l'encadré C2.1 et la section « Définitions »). Il convient de tenir compte de ces différences au moment de tirer des conclusions sur la base de comparaisons internationales.

■ Autres faits marquants

- Dans les pays de l'OCDE, près de neuf enfants sur dix (88 %) fréquentent à l'âge de 4 ans un établissement d'éducation de la petite enfance ou d'enseignement primaire.
- Quelque 84 % du financement des établissements d'enseignement préprimaire provient de sources publiques dans les pays européens qui sont membres de l'OCDE, contre 80 %, en moyenne, dans les pays de l'OCDE.
- En moyenne, les dépenses au titre de l'enseignement préprimaire représentent 0.6 % du PIB, tandis que celles au titre du développement éducatif de la petite enfance représentent 0.4 % du PIB.
- Dans la plupart des pays, le pourcentage d'élèves scolarisés dans des établissements privés est nettement plus élevé dans l'éducation de la petite enfance que dans l'enseignement primaire et secondaire. En moyenne, plus de 50 % des enfants inscrits dans des programmes de développement éducatif de la petite enfance fréquentent ainsi un établissement privé, ce qui peut représenter une lourde charge financière pour les parents, même en cas de subventions publiques.
- Le taux d'encadrement (soit le nombre d'élèves par enseignant) est un indicateur révélateur des moyens mobilisés en faveur de l'éducation de la petite enfance. Dans l'enseignement préprimaire, le nombre d'élèves par enseignant (abstraction faite du personnel non enseignant, comme les auxiliaires d'éducation) va de plus de 20 au Chili, en Chine, en Colombie, en France, en Indonésie et au Mexique, à moins de 10 en Estonie, en Fédération de Russie, en Islande, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Suède.
- Certains pays recourent beaucoup aux auxiliaires d'éducation dans l'enseignement préprimaire. Douze font état de meilleurs taux d'encadrement par membre du personnel de contact que par enseignant. Le nombre d'élèves est ainsi nettement inférieur par membre du personnel de contact que par enseignant (de deux élèves au moins) en Autriche, au Chili, en Chine, en Fédération de Russie, en France et en Norvège.

■ Tendances

Ces dix dernières années, de nombreux pays ont développé l'éducation de la petite enfance. Cette priorité accrue accordée à ce niveau a donné lieu à l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dans certains pays, à la gratuité et à la généralisation de l'éducation de la petite enfance, et à la création de programmes intégrés qui allient accueil de la petite enfance et enseignement préprimaire institutionnel.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE dont les données de 2005 et de 2013 sont disponibles, le taux de scolarisation dans l'enseignement préprimaire a augmenté, passant de 52 % en 2005 à 72 % en 2013 à l'âge de 3 ans, et de 69 % en 2005 à 85 % en 2013 à l'âge de 4 ans. Entre 2005 et 2013, les taux de scolarisation dans l'enseignement préprimaire à l'âge de 4 ans ont progressé de 20 points de pourcentage, voire davantage, en Australie, au Chili, en Corée, en Fédération de Russie, au Mexique, en Pologne et en Turquie.

■ Remarque

Le niveau 0 de la CITE correspond aux programmes ciblant la petite enfance qui comportent à dessein une composante éducative. Les programmes du niveau 0 de la CITE ciblent les enfants dont l'âge est inférieur à celui de l'entrée dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE). Ces programmes visent à développer les compétences cognitives, physiques et socio-affectives dont les enfants ont besoin pour participer à la vie scolaire et sociale, et se sentir à l'aise à l'école et dans la société.

Avec la nouvelle version de la CITE, le niveau 0 couvre tous les programmes de l'éducation de la petite enfance, à tous les âges, même ceux destinés aux très jeunes enfants. Les programmes se répartissent en deux catégories selon le degré de complexité de leurs contenus éducatifs, à savoir le développement éducatif de la petite enfance (dont le code est « 01 » dans la CITE) et l'enseignement préprimaire (dont le code est « 02 » dans la CITE). En règle générale, les programmes de développement éducatif de la petite enfance (01) s'adressent aux enfants de moins de 3 ans. Il s'agit d'une nouvelle catégorie dans la CITE 2011, car ces programmes n'étaient pas repris dans la CITE 97. Dans la CITE 2011, l'enseignement préprimaire (code « 02 ») correspond exactement au niveau 0 de la CITE 97. Il n'existe pas de programmes de développement éducatif de la petite enfance en Belgique (sauf en Communauté flamande), en France, en Irlande, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Pologne, au Portugal, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse. Il existe bien d'autres structures dans ces pays, mais les programmes visés sortent du cadre de la CITE 2011 ou de l'exercice UOE de collecte des données (pour plus de détails, voir l'encadré C2.1 et la section « Définitions »).

Analyse

Dans une majorité des pays de l'OCDE, la politique relative à l'accueil et à l'éducation de la petite enfance s'est développée parallèlement à l'accroissement du taux d'emploi des femmes. De plus en plus de femmes sont salariées depuis les années 70, avec le développement du secteur des services et de l'économie de la connaissance. Comme la prospérité économique est tributaire d'un taux d'emploi élevé dans la population, les gouvernements soucieux d'encourager plus de femmes à travailler se sont attachés à accroître les services d'accueil et d'éducation de la petite enfance. Dans les années 70 et 80, des gouvernements, surtout européens, ont adopté des politiques en faveur de la famille et de la petite enfance pour encourager les couples à avoir des enfants et permettre aux femmes de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales (OCDE, 2013a ; 2011a).

De plus en plus d'éléments montrent que les enfants qui prennent un bon départ en matière d'apprentissage et d'épanouissement auront de meilleurs résultats en grandissant. Ces éléments ont amené les responsables politiques à concevoir des interventions précoces et à revoir leurs orientations en matière de dépenses d'éducation pour accroître le rendement des investissements.

Effectifs de l'éducation de la petite enfance

L'éducation de la petite enfance est, comme la définit la CITE 2011, la première étape de l'instruction organisée pour de nombreux enfants et peut, à ce titre, jouer un rôle important dans leur développement. Les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire sont relativement similaires dans les pays de l'OCDE, mais une forte variation s'observe entre les pays de l'OCDE et les autres pays du G20 quant à divers aspects de l'éducation de la petite enfance, notamment le taux de scolarisation et l'âge typique au début de la scolarisation, ainsi que le financement et la durée des programmes (voir le tableau C2.5).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la plupart des enfants sont désormais scolarisés bien avant l'âge de 5 ans. Dans les pays de l'OCDE, près de neuf enfants sur dix (88 %) sont scolarisés dans l'enseignement préprimaire ou primaire à l'âge de 4 ans. Dans les pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne, 91 % des enfants sont scolarisés à l'âge de 4 ans. À cet âge, les taux de scolarisation dans l'enseignement préprimaire et primaire vont de 95 %, voire davantage, en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Irlande, en Islande, en Israël, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, à moins de 60 % en Arabie saoudite, en Colombie, en Indonésie et en Turquie. La Suisse figure également dans ce dernier groupe, mais son taux de scolarisation est vraisemblablement supérieur, car il est calculé abstraction faite des effectifs des programmes intégrés (voir la section « Définitions »), qui ne sont pas déclarés. En Suisse, c'est à l'âge de 5 ans que les effectifs de l'éducation de la petite enfance sont les plus élevés (voir le tableau C2.1).

Scolarisation dans l'enseignement préprimaire et performance PISA à l'âge de 15 ans

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 74 % des élèves de 15 ans qui ont passé les épreuves du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ont déclaré avoir été scolarisés plus d'une année dans l'enseignement préprimaire. Selon les déclarations de ces élèves, il y a dix ans environ, la scolarisation dans l'enseignement préprimaire pendant plus d'une année était généralisée en Belgique, en France, en Hongrie, en Islande, au Japon et aux Pays-Bas : plus de 90 % des élèves de 15 ans y ont déclaré avoir été scolarisés à ce niveau d'enseignement pendant plus d'une année. À cette époque, la scolarisation à ce niveau était rare en Turquie : moins de 30 % des élèves de 15 ans y ont déclaré avoir été scolarisés dans l'enseignement préprimaire, quelle que soit la durée considérée. Il est rare d'être scolarisé plus d'une année dans l'enseignement préprimaire en Australie, au Chili, en Irlande et en Pologne : moins de 52 % des élèves de 15 ans disent avoir été scolarisés dans un programme d'enseignement préprimaire de cette durée (voir le tableau IV3.33 dans OCDE, 2013b).

Encadré C2.1. Couverture des programmes d'éducation de la petite enfance (niveaux 01 et 02 de la CITE) dans l'indicateur C2

Dans la CITE 2011 (sur laquelle se base pour la première fois cette édition de *Regards sur l'éducation*), le niveau 0 couvre l'ensemble des programmes d'éducation de la petite enfance à tous les âges, même ceux qui s'adressent aux très jeunes enfants. Les programmes se répartissent en deux catégories selon l'âge des enfants qu'ils ciblent et le degré de complexité de leur contenu éducatif, à savoir le développement éducatif de la petite enfance (dont le code est « 010 » dans la CITE) et l'enseignement préprimaire (dont le code est « 020 » dans la CITE). En règle générale, les programmes de développement éducatif de la petite enfance (code « 010 ») s'adressent aux enfants de moins de 3 ans. Il s'agit d'une nouvelle catégorie dans la CITE 2011, car ces programmes n'étaient pas repris dans la CITE 97. Dans la CITE 2011, l'enseignement préprimaire (code « 020 ») correspond exactement au niveau 0 de la CITE 97.

...

Les programmes intégrés s'adressant aux enfants de moins et de plus de 3 ans doivent être répartis entre les niveaux 010 et 020 selon l'âge des enfants auxquels ils s'adressent, comme indiqué ci-dessus. Cela peut impliquer de répartir les dépenses et les personnels entre les niveaux 010 et 020.

À l'échelle nationale, certains pays définissent toutefois l'éducation de la petite enfance plus largement que d'autres. La comparabilité des statistiques internationales sur les programmes du niveau 0 de la CITE dépend donc de la volonté et de la capacité de chacun des pays de fournir leurs données sur ce niveau dans le respect d'une définition internationale normalisée, même si cette définition s'écarte de celle qu'ils utilisent dans leurs statistiques nationales. Les données publiées dans *Regards sur l'éducation* au sujet de l'éducation de la petite enfance (niveau 0 de la CITE) peuvent donc différer de celles publiées dans les rapports nationaux.

Dans un souci de comparabilité internationale, plusieurs critères ont été utilisés pour déterminer si un programme doit être classé dans le niveau 0 de la CITE et être inclus dans les données. Pour qu'un programme soit considéré comme relevant du niveau 0 de la CITE, il doit :

- avoir des propriétés éducatives intentionnelles adéquates ; *et*
- être institutionnalisé ; *et*
- cibler les enfants de 0 à l'âge de l'entrée dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE) ; *et*
- respecter les normes minimales d'intensité et de durée (en l'espèce une intensité minimale de 2 heures par jour *et* une durée minimale de 100 jours par an).

Le programme devrait aussi le cas échéant :

- s'inscrire dans un cadre réglementaire reconnu par les autorités nationales compétentes ; *et*
- être dispensé par des personnels formés ou dont les qualifications sont certifiées, comme prévu dans le cadre réglementaire. Les programmes relevant exclusivement de l'accueil de la petite enfance (surveillance, alimentation et santé) sont exclus de cet indicateur. S'il existe à la fois des programmes avec et sans vocation éducative qui peuvent être suivis indépendamment les uns des autres, seuls les programmes à vocation éducative sont retenus dans l'indicateur C2. Ainsi, si un établissement propose un programme éducatif en journée ainsi qu'un programme d'accueil durant l'après-midi ou en soirée, et si les parents sont libres d'inscrire leur enfant dans l'un de ces programmes ou dans les deux programmes, seul le programme éducatif en journée est retenu dans l'indicateur C2. Les programmes intégrés dont le volet non éducatif est plus important que le volet éducatif peuvent être inclus si leur volet éducatif respecte certains critères.

Dans la CITE 2011, le niveau 0 exclut également les arrangements purement familiaux en matière de garde d'enfants qui ne correspondent pas à la définition UOE de « programme » (par exemple, l'apprentissage informel des enfants au contact de leurs parents, d'autres membres de la famille ou de proches n'est pas inclus dans le niveau 0 de la CITE). Sont également exclues les activités d'apprentissage qui ont lieu chez des particuliers ou dans des centres institutionnalisés qui ne sont pas de la compétence d'autorités ou d'un organisme de réglementation responsables de l'éducation de la petite enfance à l'échelle nationale, que le mode d'organisation de ces activités ressemble ou non à celui d'un programme approuvé d'éducation de la petite enfance. On pourrait citer comme exemple les possibilités d'apprentissage offertes à de jeunes enfants par un particulier, de son propre chef, si ces possibilités respectent les critères de la CITE au sujet des propriétés éducatives intentionnelles, de l'intensité et de la durée et du niveau de qualification des personnels, mais ne sont pas reconnues par un organisme compétent.

Parmi les programmes exclus des données, citons :

- les programmes que les enfants peuvent suivre à la carte, de sorte qu'ils ne proposent pas un ensemble structuré et continu de possibilités d'apprentissage ;
- les programmes de courte durée, par exemple les colonies de vacances, qui peuvent comporter un volet éducatif, mais ne proposent pas de périodes d'instruction ou de possibilités d'apprentissage de longue durée ;
- les programmes qui ont des propriétés éducatives intentionnelles, mais n'imposent pas de degré minimal d'assiduité, par exemple ceux qui permettent aux parents de choisir une durée ou une fréquence qui ne respectent pas les critères du niveau 0 de la CITE ; et
- les services d'accueil de la petite enfance à grande amplitude horaire qui proposent des activités d'apprentissage, mais n'imposent pas aux parents de normes minimales d'assiduité en termes d'intensité ou de durée.

Les pays de l'OCDE continueront de travailler ensemble à l'amélioration des méthodes pour rendre compte des données statistiques sur l'éducation de la petite enfance. Des informations spécifiques aux pays sont fournies dans le tableau C2.5 et à l'annexe 3 de ce rapport.

Il ressort des analyses de l'enquête PISA que les élèves qui ont été scolarisés pendant au moins un an dans l'enseignement préprimaire tendent à obtenir de meilleurs résultats que les élèves qui ne l'ont pas été, même après contrôle de leur milieu socio-économique. Il en ressort aussi que la relation entre la scolarisation dans l'enseignement préprimaire et la performance à l'âge de 15 ans tend à être plus forte dans les systèmes d'éducation où à ce niveau d'enseignement, la scolarisation dure plus longtemps et les taux d'encadrement et les dépenses publiques par élève sont plus élevés (voir le tableau IV.3.33 dans OCDE, 2013b).

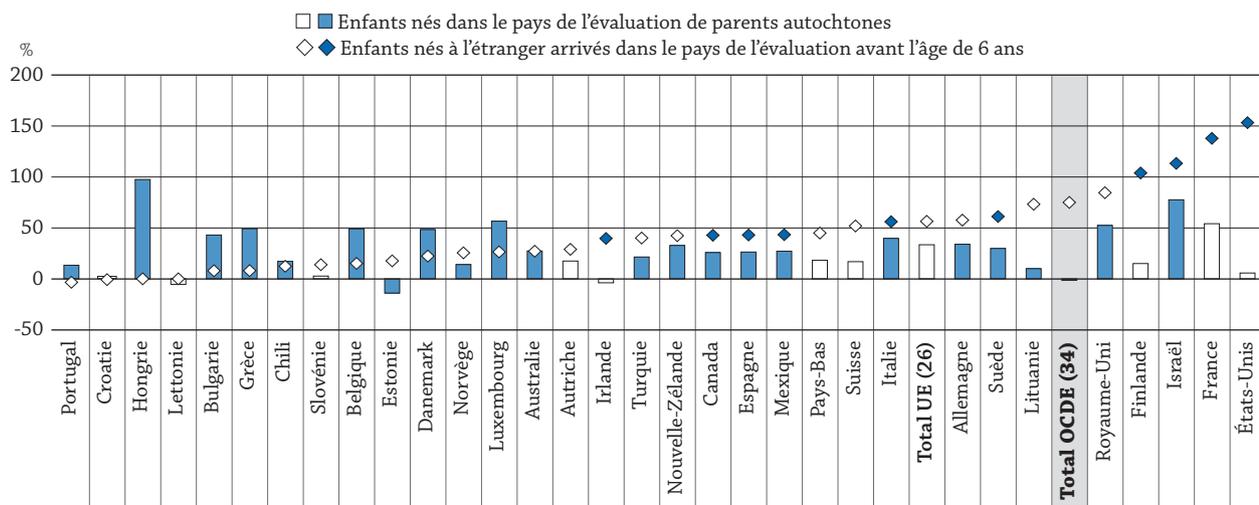
L'éducation de la petite enfance est particulièrement bénéfique pour les enfants issus de l'immigration. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 69 % des enfants issus de l'immigration âgés de 3 à 6 ans étaient scolarisés dans l'enseignement préprimaire en 2012 – soit un taux inférieur de 7 points de pourcentage à celui enregistré la même année pour leurs pairs autochtones. Dans l'Union européenne, les enfants issus de l'immigration ne sont que légèrement moins susceptibles que les enfants autochtones d'être scolarisés dans l'enseignement préprimaire. Quelques pays échappent toutefois à ce constat : les taux de scolarisation des enfants issus de l'immigration sont, par exemple, inférieurs de 10 points de pourcentage à ceux de leurs pairs autochtones en Italie, en Norvège et en République tchèque (voir le graphique 13.5 dans *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques* [OCDE/Union européenne, 2015]).

Chez les élèves issus de l'immigration arrivés avant l'âge de 6 ans dans un pays de l'OCDE, ceux qui y ont été scolarisés dans l'enseignement préprimaire ont obtenu à l'âge de 15 ans de meilleurs résultats aux épreuves PISA de compréhension de l'écrit que ceux qui ne l'y ont pas été, et ce même après contrôle du milieu socio-économique. L'écart de score entre ces deux groupes représente 75 points, soit l'équivalent d'environ deux années de scolarité (l'écart de score imputable à la scolarisation ou non dans l'enseignement préprimaire est moins important chez les élèves autochtones, mais reste considérable). L'éducation de la petite enfance est particulièrement bénéfique pour les enfants issus de l'immigration aux États-Unis, en Finlande, en France et en Israël. Ce constat revêt d'autant plus d'importance aux États-Unis que le pourcentage d'enfants issus de l'immigration inscrits dans un programme d'éducation de la petite enfance y est relativement peu élevé (voir le graphique C2.2).

De plus, le fait d'émigrer à un jeune âge (avant l'âge de 6 ans) améliore les résultats des élèves issus de l'immigration. En moyenne, les enfants qui ont émigré dans un pays de l'OCDE entre l'âge de 6 et 10 ans ont en effet obtenu 19 points de moins aux épreuves PISA de compréhension de l'écrit que ceux qui y ont émigré avant l'âge de 6 ans.

Graphique C2.2. Scores moyens des élèves de 15 ans à l'évaluation PISA selon qu'ils ont été préscolarisés ou non dans leur pays d'accueil (2012)

Différence de score à l'évaluation PISA de la compréhension de l'écrit après contrôle du milieu socio-économique



Remarque : les segments et les losanges blancs indiquent les différences qui ne sont pas statistiquement significatives (avec une probabilité de 0.05). Les valeurs positives indiquent que les élèves qui ont été préscolarisés ont obtenu de meilleurs scores à l'évaluation PISA de la compréhension de l'écrit que ceux qui ne l'ont pas été.

Les pays sont classés par ordre croissant de la différence de score à l'évaluation PISA de la compréhension de l'écrit entre les élèves immigrés arrivés dans leur pays d'accueil de la zone OCDE avant l'âge de 6 ans qui ont été préscolarisés et ceux qui ne l'ont pas été.

Sources : Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE. *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, (<http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>), graphique 13.6. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933284199>

Cette différence de score représente plus 39 points (soit l'équivalent d'une année de scolarité environ) en Allemagne, en Belgique, en Finlande, en France, en Islande et en Israël (voir le tableau 13.A1.6 dans *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques* [OCDE/Union européenne, 2015]).

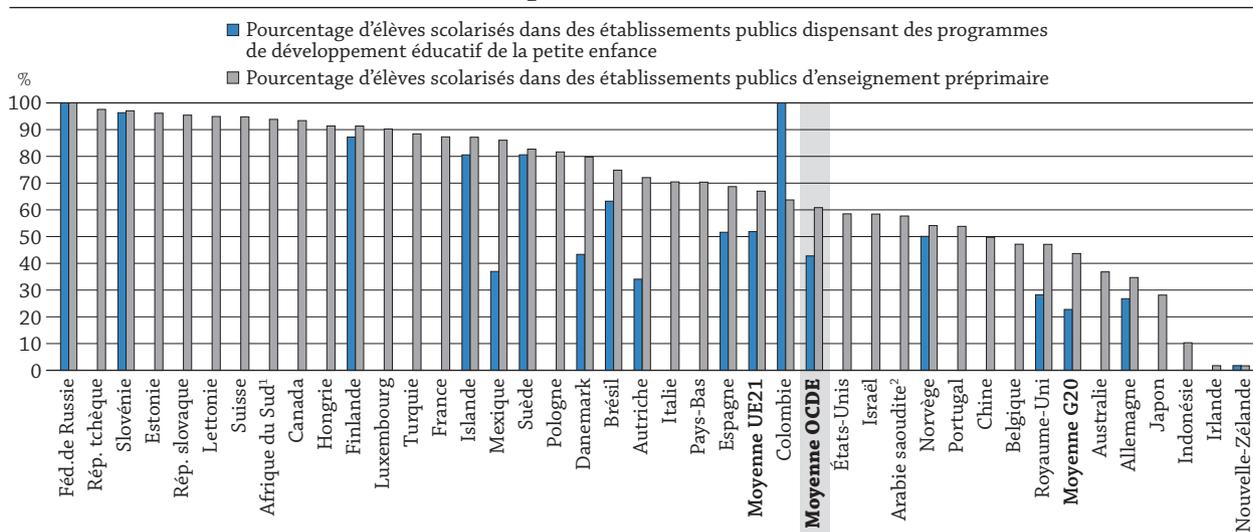
Les programmes d'éducation de la petite enfance destinés aux enfants plus jeunes sont moins courants. Dans l'éducation de la petite enfance, la capacité d'accueil des enfants âgés de 3 ans, voire moins, est largement inférieure à la demande dans certains pays, même parmi ceux qui proposent des congés parentaux de longue durée. Dans les pays de l'OCDE, quatre enfants sur dix sont inscrits dans un programme d'éducation de la petite enfance à l'âge de 2 ans, mais près de trois sur quatre (74 %) le sont à l'âge de 3 ans. C'est en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Islande, en Italie, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni que les effectifs de l'éducation de la petite enfance sont les plus élevés à l'âge de 3 ans. Dans les pays où le financement public du congé parental est limité, les parents qui travaillent sont nombreux à devoir chercher une solution de garde dans le secteur privé, où le budget qu'ils peuvent y consacrer influe sensiblement sur l'accès à des services de qualité, ou s'arranger avec leurs proches, amis ou voisins (voir le tableau C2.1, le graphique C2.1 et *Petite enfance, grands défis III* [OCDE, 2011b]).

Certains pays ont généralisé l'accès à l'enseignement préprimaire dès l'âge de 3 ans. L'offre d'éducation de la petite enfance se développe rapidement dans la majorité des pays. En moyenne, dans les pays de l'OCDE dont les données de 2005 et de 2013 sont disponibles, le taux de scolarisation a augmenté dans l'enseignement préprimaire, passant de 52 % en 2005 à 72 % en 2013 à l'âge de 3 ans, et de 69 % en 2005 à 85 % en 2013 à l'âge de 4 ans (voir le tableau C2.1).

Éducation de la petite enfance, selon le type d'établissement

Comme les pays continuent à développer l'éducation de la petite enfance, il est important de bien cerner les besoins et les attentes des parents par rapport à l'accessibilité des structures, leur coût, la qualité de leur personnel et de leurs programmes, et leur responsabilisation. Si les établissements publics ne sont pas en mesure de répondre aux besoins et attentes des parents en matière de qualité, d'accessibilité et de responsabilisation, certains parents risquent d'inscrire leur enfant dans des établissements d'enseignement préprimaire ou dans des structures d'accueil ou d'activités extrascolaires relevant du secteur privé (Shin et al., 2009).

Graphique C2.3. Pourcentage d'élèves scolarisés dans des établissements publics d'éducation de la petite enfance (2013)



1. Année de référence : 2012.

2. Année de référence : 2014.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'élèves scolarisés dans des établissements publics d'enseignement préprimaire.

Source : OCDE. Tableau C2.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933284204>

Dans la plupart des pays, une minorité d'élèves sont scolarisés dans un établissement privé de l'enseignement primaire au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, les pourcentages d'enfants qui fréquentent un établissement privé dans l'enseignement préprimaire sont nettement supérieurs : quelque 15 % des enfants scolarisés à ce niveau fréquentent un établissement privé indépendant, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Si l'on additionne

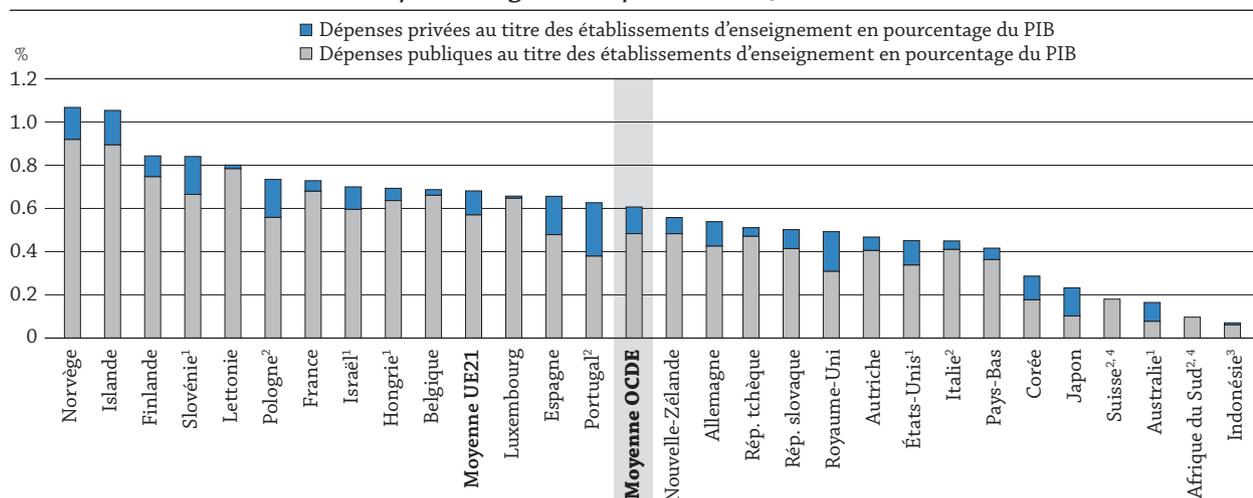
les effectifs des établissements privés indépendants et subventionnés par l'État, ceux-ci accueillent 39 % des élèves dans l'enseignement préprimaire. Ce pourcentage est supérieur à 50 % en Allemagne, en Australie, en Belgique, en Corée, en Indonésie, en Irlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni (voir le tableau C2.2 et le graphique C2.3). De plus, dans les 13 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, sauf en Nouvelle-Zélande, le pourcentage d'enfants qui fréquentent un établissement privé (subventionné par l'État ou indépendant) est plus élevé dans les programmes de développement éducatif de la petite enfance (code « 01 » de la CITE) que dans les programmes d'enseignement préprimaire (code « 02 » de la CITE). En Nouvelle-Zélande, la quasi-totalité des établissements d'éducation de la petite enfance sont des établissements privés subventionnés par l'État et accueillent 98 % des effectifs, tous programmes du niveau 0 de la CITE confondus (soit ceux correspondant aux codes « 01 » et « 02 »). En moyenne, environ 58 % des enfants inscrits dans un programme de développement éducatif de la petite enfance fréquentent un établissement privé indépendant ou subventionné par l'État, contre 39 % seulement des enfants scolarisés dans l'enseignement préprimaire. Dans la plupart de ces pays, le pourcentage du financement privé est également plus élevé dans les programmes de développement éducatif de la petite enfance (CITE « 01 ») que dans l'enseignement préprimaire (CITE « 02 »). Cela peut représenter une lourde charge financière pour les parents, même en cas de subventions publiques (voir le tableau C2.2 et le graphique C2.3).

Financement de l'éducation de la petite enfance

Un financement public pérenne est essentiel pour améliorer la qualité des programmes d'éducation de la petite enfance et favoriser leur développement. Prévoir un budget adéquat permet de recruter du personnel compétent et qualifié, à même de stimuler le développement cognitif, social et affectif des enfants. L'investissement dans des structures et leur équipement contribue également au développement d'environnements d'apprentissage centrés sur l'enfant. Dans les pays qui ne prévoient pas un financement public suffisant pour assurer la qualité et la capacité d'accueil, certains parents sont plus susceptibles d'inscrire leurs enfants en bas âge dans des structures privées, ce qui représente un coût élevé (OCDE, 2011b), alors que d'autres préfèrent garder leurs enfants eux-mêmes, ce qui peut empêcher un des deux parents de travailler (OCDE, 2011a).

Les dépenses publiques au titre de l'enseignement préprimaire sont essentiellement consacrées au financement des établissements publics, mais également, à des degrés divers, des établissements privés dans certains pays. Dans l'enseignement préprimaire, les dépenses annuelles (de sources publiques et privées) par élève, tous établissements confondus (publics et privés), s'élèvent à 8 008 USD, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Elles varient toutefois sensiblement selon les pays, de 4 000 USD, voire moins, en Afrique du Sud, en Israël et en Lettonie, à plus de 10 000 USD en Australie, aux États-Unis, en Islande, au Luxembourg, au Royaume-Uni et en Suède (voir le tableau C2.3 ainsi que le tableau B1.1a dans l'indicateur B1).

Graphique C2.4. Dépenses au titre des établissements d'enseignement préprimaire (2012)
En pourcentage du PIB, par source de financement



1. Inclut certaines dépenses au titre de l'accueil des jeunes enfants.

2. Année de référence : 2013.

3. Établissements publics uniquement.

4. Dépenses publiques uniquement.

Source : OCDE, Tableau C2.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933291276>

Les dépenses annuelles (de sources publiques et privées) par élève au titre du développement éducatif de la petite enfance, tous établissements confondus (publics et privés), s'élèvent à 12 324 USD, en moyenne, dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles.

Les dépenses au titre de l'enseignement préprimaire représentent en moyenne 0.6 % du PIB collectif. Des différences importantes s'observent toutefois entre les pays. Ainsi, l'Afrique du Sud et l'Indonésie ne consacrent pas plus de 0.1 % de leur PIB à l'enseignement préprimaire, alors que la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Norvège, la Slovaquie et la Suède y consacrent 0.8 % de leur PIB, voire davantage (voir le tableau C2.3 et le graphique C2.4). Ces différences s'expliquent en grande partie par la variation entre les pays des taux de scolarisation, des droits d'accès et des coûts, et de l'âge du début de l'enseignement primaire, mais aussi par la variation de la mesure dans laquelle cet indicateur couvre les structures privées d'éducation de la petite enfance. En Suisse, le niveau réel des dépenses au titre de l'éducation de la petite enfance et des effectifs de ce niveau est vraisemblablement aussi sous-estimé en l'absence de données sur les programmes intégrés (voir l'encadré C2.1 pour plus de détails), ce qui peut affecter la comparabilité des données. Une certaine prudence s'impose donc avant de tirer des conclusions sur l'accessibilité et la qualité de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance (voir le tableau C2.3 et l'encadré C2.1). La variation des dépenses en pourcentage du PIB peut être influencée par la durée des programmes. Dans certains pays, en Nouvelle-Zélande par exemple, l'enseignement préprimaire dure deux ans, alors que dans d'autres, il dure trois, voire quatre ans (voir le tableau C2.5). La durée des programmes a un impact sur le niveau des dépenses au titre de l'éducation de la petite enfance.

L'enseignement préprimaire subventionné par des sources publiques tend à être plus développé dans les pays européens que dans les autres pays de l'OCDE. En Europe, le concept d'accès généralisé à l'éducation entre l'âge de 3 et 6 ans est communément admis. La plupart des pays européens donnent à tous les enfants accès à deux années au moins d'enseignement préprimaire gratuites subventionnées par des fonds publics, avant l'entrée dans l'enseignement primaire. Cet accès est un droit à partir de l'âge de 3 ans dans tous ces pays, sauf en Irlande et aux Pays-Bas, voire à un âge plus jeune dans certains pays. Par comparaison avec l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, c'est dans l'enseignement préprimaire que le pourcentage de fonds privés est le plus élevé (20 %). Toutefois, ce pourcentage varie fortement selon les pays : il va de 5 %, voire moins, en Belgique, en Lettonie et au Luxembourg, à 50 %, voire davantage, en Australie et au Japon (voir le tableau C2.3 et *Petite enfance, grands défis II* [OCDE, 2006]).

Les taux d'encadrement varient fortement entre les pays de l'OCDE

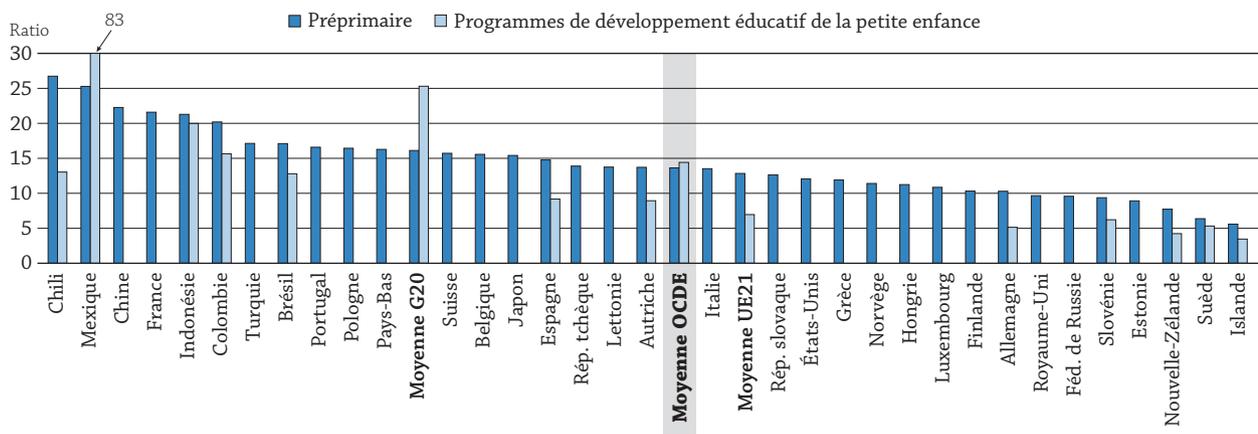
Des recherches montrent que des environnements riches et stimulants, ainsi qu'une pédagogie de qualité, reposent sur du personnel plus qualifié, et que la qualité des interactions entre le personnel et les enfants sont à la clé d'un meilleur rendement de l'apprentissage. Les qualifications sont l'un des indicateurs les plus probants de la qualité du personnel, mais le niveau de qualification n'est pas tout. Les qualifications indiquent dans quelle mesure la formation initiale du personnel inclut des cours spécialisés et de la pratique, ainsi que les types d'activités de développement professionnel qui sont proposés et suivis par le personnel ; elles montrent également l'ancienneté du personnel. Par ailleurs, les conditions de travail peuvent avoir un impact sur la satisfaction professionnelle qui peut, à son tour, avoir un impact sur la capacité et la volonté du personnel d'établir des relations avec les enfants, et d'entrer en interaction avec eux (Shin et al., 2009). La rotation élevée du personnel perturbe la continuité de l'encadrement et en réduit la qualité globale ; elle sappe également les efforts de développement professionnel et nuit au rendement de l'enseignement.

Le taux d'encadrement est aussi un indicateur important des moyens mobilisés en faveur de l'éducation. Le taux d'encadrement d'un niveau d'enseignement est calculé comme suit : l'effectif d'élèves en équivalents temps plein du niveau d'enseignement considéré est divisé par l'effectif d'enseignants, également en équivalents temps plein, du même niveau et dans le même type d'établissements. Toutefois, ce taux ne tient pas compte du temps d'instruction des élèves, ni du temps d'enseignement des enseignants. En conséquence, il ne peut être interprété en termes de taille des classes. Le nombre d'élèves par classe résume divers facteurs, mais l'établissement d'une distinction entre ces facteurs permet d'identifier des différences de qualité entre les systèmes d'éducation (voir l'indicateur D2).

Le tableau C2.2 indique le nombre d'élèves par enseignant et par membre du personnel de contact (enseignants et personnel non enseignant, comme les auxiliaires d'éducation) dans l'éducation de la petite enfance. Certains pays font largement appel aux auxiliaires d'éducation dans l'enseignement préprimaire. Douze pays des vingt-quatre pays de l'OCDE et du G20 dont les données sont disponibles font état d'un nombre d'élèves moins élevé par membre du personnel de contact (indiqué dans la colonne 10 du tableau C2.2) que par enseignant. Le nombre d'élèves par membre du personnel de contact est nettement inférieur en Autriche, au Chili, en Chine, en Fédération de Russie, en France et

en Norvège. Dans les pays de l'OCDE, on compte en moyenne 14 élèves par enseignant dans l'enseignement préprimaire. Abstraction faite des auxiliaires d'éducation, le taux d'encadrement va de plus de 20 élèves par enseignant au Chili, en Chine, en Colombie, en France, en Indonésie et au Mexique, à moins de 10 élèves par enseignant en Estonie, en Fédération de Russie, en Islande, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Suède (voir le tableau C2.2 et le graphique C2.5).

Graphique C2.5. Taux d'encadrement dans les structures d'éducation de la petite enfance (2013)
Établissements publics et privés, calculs fondés sur des équivalents temps plein



Remarque : la prudence est de mise lors de l'interprétation de ces données car cet indicateur compare le taux d'encadrement (soit le nombre d'élèves par enseignant) dans des pays offrant des programmes strictement pédagogiques d'éducation préprimaire et des programmes intégrés d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Dans certains pays, les besoins en personnel de ces deux types de programmes sont très différents.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'encadrement dans l'enseignement préprimaire.

Source : OCDE. Tableau C2.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933291280>

Définitions

Dans l'éducation de la petite enfance, les **programmes strictement pédagogiques** sont ceux qui dispensent principalement un enseignement pendant une courte période durant la journée. Les parents qui travaillent ont souvent recours aussi à des services d'accueil le matin ou l'après-midi.

Dans l'éducation de la petite enfance, les **programmes intégrés** sont ceux qui combinent l'accueil des jeunes enfants et l'éducation de la petite enfance au sein du même programme.

Il n'est pas possible de rendre compte de la variation de certains aspects à l'échelle nationale et les caractéristiques des programmes ont été simplifiées dans certains cas. Ainsi, l'âge du début des programmes d'éducation de la petite enfance varie entre des juridictions ou des régions dans certains pays. Dans ce cas, ce sont les données les plus courantes ou typiques qui sont fournies.

Le **niveau 0 de la CITE** regroupe les programmes d'éducation de la petite enfance qui comportent une composante éducative intentionnelle. Les programmes du niveau 0 de la CITE ciblent les enfants avant l'âge du début de l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE).

En règle générale, les programmes du niveau 0 de la CITE adoptent une approche holistique pour favoriser le développement cognitif, linguistique, physique et socio-affectif des jeunes enfants et leur faire découvrir l'enseignement organisé dans le cadre institutionnel. À ce niveau, les programmes ne sont pas nécessairement très structurés, mais sont conçus pour proposer un ensemble organisé et sensé d'activités d'apprentissage dans un environnement sans danger. Ils permettent aux enfants d'apprendre au fil de leurs interactions avec les autres enfants sous la supervision d'éducateurs, généralement lors d'activités ludiques et créatives.

Le niveau 0 de la CITE regroupe les programmes d'éducation de la petite enfance qui comportent à dessein une composante éducative. Ces programmes visent à développer les compétences socio-affectives dont les enfants ont besoin à l'école et dans la société, à développer certaines des compétences dont ils auront besoin durant leur scolarité et à les préparer à entrer dans l'enseignement primaire.

À côté de la vocation éducative des programmes et de la priorité qu'ils accordent au développement de la petite enfance, ce sont l'intensité et la durée des activités d'apprentissage qu'ils prévoient qui sont déterminantes pour leur classement au niveau 0 de la CITE. C'est ce qui différencie les programmes du niveau 0 de la CITE des autres programmes, comme les services d'accueil ou garderies, où les enfants se rendent de manière occasionnelle, le matin ou l'après-midi, ou durant les vacances.

Les programmes du niveau 0 de la CITE ciblent les enfants dont l'âge est inférieur à celui de l'entrée dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE). Les programmes du niveau 0 de la CITE se répartissent en deux catégories : les programmes de développement éducatif de la petite enfance (code « 010 » dans la CITE) et les programmes d'enseignement préprimaire (code « 020 » dans la CITE). La catégorie « 010 » regroupe les programmes dont les contenus éducatifs intentionnels sont conçus pour les enfants plus jeunes (de 0 à 2 ans, généralement), et la catégorie « 020 », les programmes conçus pour les enfants entre l'âge de 3 ans et l'entrée dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE).

Les appellations des programmes du niveau 0 de la CITE varient fortement entre les pays : l'éducation et le développement de la petite enfance, le jardin d'enfants, l'école maternelle ou l'école préprimaire (ainsi que *Kindergarten*, *Kita*, *Krippe* ou *educación inicial* dans d'autres langues). Si les programmes sont organisés dans des crèches, des structures d'accueil de jour, chez des particuliers, dans des nurseries (ou *Tagespflege* ou *guarderías*), il est important de vérifier qu'ils respectent les critères de classification au niveau 0 de la CITE qui sont indiqués ci-dessous. Par souci de comparabilité internationale, l'« éducation de la petite enfance » est l'intitulé générique du niveau 0 de la CITE (voir également encadré C2.1 et le manuel opérationnel de la CITE 2011, *ISCED 2011 Operational Manual: Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications* [OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO, 2005]).

Outre les caractéristiques présentées ci-dessus, les propriétés éducatives des programmes du niveau 0 de la CITE peuvent être décrites comme suit :

■ *Développement éducatif de la petite enfance (CITE « 010 »)*

Les programmes de cette catégorie se caractérisent par un environnement d'apprentissage stimulant sur le plan visuel et riche sur le plan linguistique ; ils encouragent l'expression personnelle, tout en mettant l'accent sur l'acquisition du langage et son utilisation au service d'une communication sensée. Ils proposent des jeux actifs pour que les enfants puissent améliorer leur coordination et leur motricité, sous la supervision d'éducateurs et en interaction avec ceux-ci. Ces programmes s'adressent généralement aux très jeunes enfants, entre 0 et 2 ans.

■ *Enseignement préprimaire (CITE « 020 »)*

L'enseignement préprimaire vise à amener les enfants, au travers des interactions avec leurs pairs et les éducateurs, à améliorer leur utilisation du langage et leurs aptitudes sociales, à développer leurs compétences de raisonnement logique et à s'exprimer au fil de leurs processus de réflexion. Les enfants améliorent leur compréhension et leur utilisation du langage, et sont par ailleurs initiés à des concepts alphabétiques et mathématiques, et encouragés à explorer le monde qui les entoure. Des activités supervisées de motricité (qui consistent à faire de l'exercice physique lors de jeux et autres) et des activités récréatives peuvent être organisées pour promouvoir les interactions avec les pairs et amener les enfants à développer leurs compétences, à gagner en autonomie et à se préparer à entrer dans l'enseignement primaire. Ces programmes s'adressent aux enfants avant le début de la scolarité obligatoire, entre l'âge de 3 et 5 ans, en règle générale.

Méthodologie

Les programmes du niveau 0 de la CITE sont généralement organisés dans le cadre scolaire, ou autre cadre institutionnel, à l'intention d'un *groupe* d'enfants. Comme les structures autorisées à proposer des programmes du niveau 0 de la CITE varient (ces programmes peuvent être proposés dans des centres d'accueil, des structures communautaires et même à domicile), les programmes ne peuvent être déclarés dans l'exercice UOE de collecte de données que si les *programmes* et leur *mode d'organisation* sont reconnus par le système d'éducation de la petite enfance. Les programmes organisés chez les particuliers ont fait l'objet d'une attention particulière : s'ils respectent les critères énoncés ci-dessus et qu'ils sont reconnus dans la réglementation, ils sont inclus dans les données.

Pour mieux assurer encore la comparabilité internationale des données, les règles suivantes s'appliquent dans l'exercice UOE de collecte de données aux programmes dont il est établi qu'ils relèvent de l'éducation de la petite enfance (niveau 0 de la CITE). Ces règles s'appliquent aux programmes dans leur intégralité (et non uniquement à leur composante éducative) :

Effectifs en équivalents temps plein

Les concepts utilisés pour définir la scolarisation à temps plein et à temps partiel dans d'autres niveaux de la CITE – par exemple, la charge de travail, la fréquentation et la valeur académique, ou la progression dans le parcours scolaire – ne sont pas aisément applicables au niveau 0 de la CITE. De plus, le nombre d'heures par jour ou par semaine qui correspond à une scolarisation à temps plein au niveau 0 de la CITE varie fortement entre les pays. C'est pourquoi les effectifs ne peuvent être calculés en équivalents temps plein de la même façon au niveau 0 de la CITE qu'aux autres niveaux de la CITE.

Un consensus reste à trouver au sujet d'une méthode de calcul des effectifs en équivalents temps plein au niveau 0 de la CITE, mais il est recommandé dans l'exercice UOE de collecte de données d'estimer le nombre d'enfants inscrits au niveau 0 de la CITE en équivalents temps plein sur la base des effectifs de ce niveau (en d'autres termes, de considérer que tous les enfants inscrits le sont à temps plein). Cette méthode d'estimation des effectifs à temps plein n'est pas satisfaisante dans certains indicateurs, notamment ceux sur les dépenses unitaires (même si elle est acceptée lorsqu'il s'agit de comparer les taux de scolarisation), mais la plupart des pays y sont favorables, contrairement à d'autres méthodes d'estimation.

Établissements proposant à la fois des services d'accueil et des programmes pédagogiques

Dans certains pays, les établissements d'éducation de la petite enfance proposent également des services de garde durant une grande partie de la journée ou en soirée. Les programmes pédagogiques qu'il était de tradition de proposer en journée peuvent désormais être proposés à d'autres moments pour offrir une plus grande flexibilité aux parents. Ces programmes font l'objet d'une attention particulière.

Lorsque les services de garde sont nettement distincts des programmes d'éducation de la petite enfance (par exemple, si les enfants doivent être inscrits séparément aux deux), les services de garde sont exclus des données. Si le programme est organisé selon une grande amplitude horaire ou en soirée, il est inclus dans les programmes éducatifs s'il respecte tous les critères énoncés ci-dessus.

S'il existe à la fois des programmes éducatifs et non éducatifs, et si les parents peuvent inscrire leurs enfants aux uns et aux autres de façon distincte, seuls les programmes éducatifs sont inclus dans les données. Les programmes intégrés ne sont inclus lorsque leur composante non éducative est plus importante que leur composante éducative que si cette dernière respecte les critères énoncés ci-dessus. Par exemple, si un établissement propose un programme éducatif en journée ainsi qu'un service de garde à grande amplitude horaire durant l'après-midi ou en soirée, et si les parents peuvent choisir d'inscrire leur enfant soit à l'un, soit à l'autre ou aux deux, seul le programme éducatif proposé en journée est inclus dans l'exercice UOE de collecte de données.

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

OCDE (2013a), « En quoi les politiques, les systèmes et la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) se différencient-ils dans les pays de l'OCDE ? », *Les indicateurs de l'éducation à la loupe*, n° 11, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k49czkvxr0w-fr>.

OCDE (2013b), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement (Volume IV) : Ressources, politiques et pratiques*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr>.

OCDE (2011a), *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264121195-fr>.

OCDE (2011b), *Petite enfance, grands défis III : Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167025-fr>.

OCDE (2006), *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264035485-fr>.

OCDE/Union européenne (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2015), *ISCED 2011 Operational Manual: Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228368-en>.

Shin, E., M. Jung et E. Park (2009), « A Survey on the Development of the Pre-school Free Service Model », rapport de recherche du Korean Educational Development Institute, Séoul.

Tableaux de l'indicateur C2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285801>

Tableau C2.1 Taux de scolarisation dans les structures d'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire, selon l'âge (2005, 2013)

Tableau C2.2 Profil des programmes de développement éducatif de la petite enfance et d'enseignement préprimaire (2013)

Tableau C2.3 Dépenses au titre des structures d'éducation de la petite enfance (2012)

Tableau C2.4 Profil des programmes préprimaires strictement pédagogiques ou intégrés (2013)

Tableau C2.5 Couverture des programmes d'éducation de la petite enfance dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires

Date butoir pour les données : 23 octobre 2015. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne sur : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en>.

C2

Tableau C2.1. Taux de scolarisation dans les structures d'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire, selon l'âge (2005, 2013)

	Taux de scolarisation (2013)															Taux de scolarisation (2005)			
	2 ans			3 ans			4 ans			5 ans			6 ans			3 ans		4 ans	
	CITE 01	CITE 02	Total	CITE 01	CITE 02	Total	CITE 02	CITE 1	Total	CITE 02	CITE 1	Total	CITE 02	CITE 1	Total	CITE 02	CITE 02	CITE 1	Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	
OCDE																			
Australie	55	0	55	47	15	62	80	2	82	16	85	100	0	100	100	17	51	2	53
Autriche	27	7	34	9	62	71	91	0	91	96	0	96	40	58	98	m	m	m	m
Belgique	a	51	51	a	98	98	98	0	98	97	1	98	4	93	98	m	m	0	m
Canada	m	m	m	m	m	m	m	0	m	92	0	92	m	99	m	m	m	m	m
Chili	27	2	29	6	45	51	83	0	83	93	0	93	13	84	97	23	30	12	42
République tchèque	a	18	18	a	59	59	83	0	83	89	0	89	48	48	97	66	91	0	91
Danemark	91	1	92	5	91	96	97	0	97	97	2	99	8	92	99	m	m	m	m
Estonie	x(2)	67 ^d	67	x(5)	87 ^d	87	91 ^d	0	91	90 ^d	0	90	79 ^d	14	92	80	84	0	84
Finlande	52	0	52	0	68	68	75	0	75	80	0	80	97	0	98	62	69	0	69
France	a	11	11	a	100	100	100	0	100	100	1	100	2	99	100	101	101	0	101
Allemagne	59	0	59	0	92	92	96	0	96	97	0	98	34	62	96	80	89	0	89
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	a	56	0	56
Hongrie	m	9	m	m	75	m	93	0	93	96	0	96	69	23	92	73	91	0	91
Islande	95	0	95	0	96	96	97	0	97	95	0	96	0	99	99	m	m	m	m
Irlande	a	0	0	a	46	46	57	37	95	3	99	100	0	100	100	m	m	44	m
Israël	45	0	45	0	100	100	100	0	100	99	0	99	15	83	98	66	84	0	84
Italie	a	16	16	a	94	94	98	a	98	90	9	99	1	99	100	99	102	0	102
Japon	a	a	a	a	81	81	95	a	95	97	a	97	a	100	100	69	95	a	95
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	14	30	0	30
Luxembourg	a	5	5	a	71	71	99	0	99	95	5	100	5	91	96	62	95	a	95
Mexique	5	0	5	3	40	44	89	0	89	84	28	100	1	100	100	23	69	0	69
Pays-Bas	a	0	0	a	83	83	100	0	100	99	0	99	0	100	100	m	98	0	98
Nouvelle-Zélande	65	0	65	0	96	96	100	0	100	4	97	100	0	100	100	m	m	0	m
Norvège	90	0	90	0	95	95	97	0	97	98	0	98	1	100	100	m	m	0	m
Pologne	a	6	6	a	52	52	66	a	66	92	8	100	78	9	86	28	38	0	38
Portugal	a	0	0	a	78	78	90	0	90	97	0	98	6	96	100	61	84	0	84
République slovaque	a	12	12	a	63	63	74	0	74	81	0	81	41	50	90	m	m	0	m
Slovénie	68	0	68	0	84	84	89	0	89	91	0	91	5	92	98	67	76	0	76
Espagne	52	0	52	0	96	96	97	0	97	97	0	97	1	96	97	94	99	0	99
Suède	88	0	88	0	93	93	94	0	94	95	0	95	96	1	97	m	m	m	m
Suisse	a	0	0	a	3	3	41	0	41	96	0	97	58	42	100	9	39	0	39
Turquie	m	m	m	a	7	7	36	a	36	41	32	74	a	99	99	2	5	0	5
Royaume-Uni	32	0	32	0	97	97	62	34	96	0	97	97	0	97	97	m	m	32	m
États-Unis	m	m	m	a	41	41	66	0	66	85	5	90	21	76	97	39	68	0	68
Moyenne OCDE	33	6	39	2	72	74	85	2	88	81	14	95	22	75	97	52	69	3	72
Moyenne UE21	26	10	35	1	79	80	88	4	91	84	11	95	31	66	97	67	84	4	84
Partenaires																			
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Bésil	31	1	32	44	9	53	70	0	70	81	7	88	10	85	95	m	m	m	m
Chine	a	m	m	a	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	31	2	33	37	10	47	34	1	35	60	19	79	8	78	86	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	7	0	7	9	11	21	19	0	19	23	4	27	50	70	100	m	m	m	m
Lettonie	a	0	0	a	83	83	89	0	89	96	0	96	93	4	97	66	73	0	73
Fédération de Russie	51	0	51	0	73	73	79	a	79	80	1	81	75	13	88	55	55	0	55
Arabie saoudite ¹	a	m	m	a	2	2	32	0	32	15	0	15	0	83	83	m	m	m	m
Afrique du Sud ²	a	m	m	a	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : dans les cas où une catégorie n'est pas applicable (code « a »), dans un pays, la valeur 0 a été utilisée pour le calcul des moyennes de l'OCDE et de l'UE21. Les programmes d'éducation de la petite enfance ciblent les enfants dont l'âge est inférieur à l'âge d'accès au niveau CITE 1. Les programmes du niveau CITE 0 se répartissent en deux catégories : les programmes de développement éducatif de la petite enfance (niveau CITE 01) et l'enseignement préprimaire (niveau CITE 02). Les taux de scolarisation des jeunes enfants doivent être interprétés avec prudence ; les taux de participation peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves (par ex., le Luxembourg) et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les effectifs scolarisés.

1. Année de référence : 2014

2. Année de référence : 2012

Sources : OCDE. Argentine, Chine, Colombie et Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO. Lettonie : Eurostat. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285815>

Tableau C2.2. Profil des programmes de développement éducatif de la petite enfance et d'enseignement préprimaire (2013)

Programmes de développement éducatif de la petite enfance = CITE 01, enseignement préprimaire = CITE 02

	Élèves scolarisés dans l'enseignement préprimaire (CITE 02) en pourcentage des effectifs totaux scolarisés dans des structures d'éducation de la petite enfance (CITE 01 + CITE 02)	Répartition des élèves scolarisés au niveau CITE 01, selon le type d'établissement (2013)			Répartition des élèves scolarisés au niveau CITE 02, selon le type d'établissement (2013)			Taux d'encadrement en équivalents temps plein au niveau CITE 01 (2013)		Taux d'encadrement en équivalents temps plein au niveau CITE 02 (2013)		Caractéristiques des programmes d'éducation de la petite enfance							
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Nombre d'élèves par membre du personnel de contact (enseignants et auxiliaires d'éducation)	Nombre d'élèves par enseignant	Nombre d'élèves par membre du personnel de contact (enseignants et auxiliaires d'éducation)	Nombre d'élèves par enseignant	Âge minimal du début	Âge habituel du début	Durée habituelle (en années)	Âge habituel du début du niveau CITE 1	Âge du début des programmes obligatoires (le cas échéant)	Durée des programmes obligatoires (le cas échéant) (en années)	Temps plein (T. pl.) / Temps partiel (T. pa.)	
																			(1)
OCDE	Australie	42	m	m	a	37	63	a	m	m	m	3	4	1	5	a	a	T. pa.	
	Autriche	87	34	66 ^d	x(3)	72	28 ^d	x(6)	6	9	9	14	3	3	6	5	1	T. pl.	
	Belgique	m	a	a	a	47	53	m	a	a	m	16	3	3	3 à 4	6	a	T. pl.	
	Canada	m	m	m	m	93	7 ^d	x(6)	m	m	m	m	m	m	6	m	m	m	
	Chili	80	m	m	m	m	m	m	9	13	19	27	0	4	2	m	a	T. pl./T. pa.	
	République tchèque	100	a	a	a	98	2	a	a	a	14 ^d	14	3	3	6	a	a	T. pl.	
	Danemark	63	43	12	45	80	20	0	m	m	m	m	0	1	5	6	m	T. pl.	
	Estonie	m	x(5)	a	x(6)	96 ^d	a	4 ^d	m	x(11)	m	9 ^d	0	3	4	7	m	T. pl.	
	Finlande	79	87	13	a	91	9	a	m	m	m	10	0	1	5 à 6	7	a	T. pl.	
	France	100	a	a	a	87	12	0	a	a	a	15	2	2 à 3	3	6	a	T. pl.	
	Allemagne	77	27	73 ^d	x(3)	35	65 ^d	x(6)	5	5	9	10	3	3	3	6	a	T. pl.	
	Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	12	12	4	4	1 à 2	6	5	1	T. pl.
	Hongrie	m	m	m	m	91	9	a	m	m	11	11	3	3	3	7	5	1	T. pl.
	Islande	69	81	19	0	87	13	0	3	3	6	6	0	2	4	6	a	T. pl./T. pa.	
	Irlande	m	a	a	a	2	0	98	a	a	m	m	3	3	1	4 à 5	a	T. pl./T. pa.	
	Israël	76	a	a	73	27	58	29	12	m	m	m	3	3	3	6	3	3	T. pl.
	Italie	m	a	a	a	70	a	30	a	a	14	14	m	m	m	a	a	T. pl.	
	Japon	100	a	a	a	28	a	72	a	a	14	15	3	3	3	6	a	T. pl.	
	Corée	m	m	m	a	m	m	a	m	m	m	m	3	3 à 5	3	6	m	T. pl.	
	Luxembourg	100	a	a	a	90	0	10	a	a	11	11	3	3	3	6	4	2	T. pl.
	Mexique	95	37	a	63	86	a	14	26	83	25	25	3	4 à 5	3	6	3	3	T. pl.
Pays-Bas	100	a	a	a	70	a	30	a	a	14	16	3	3 à 4	2 à 3	6	5	1	T. pl.	
Nouvelle-Zélande	62	2	98	0	2	98	0	m	4	m	8	0	3	2	5	a	T. pl./T. pa.		
Norvège	64	50	50	0	54	46	0	x(10)	x(11)	5 ^d	11 ^d	0	1	5	6	a	T. pl./T. pa.		
Pologne	100	a	a	a	82	2	17	a	a	m	16	3	2 à 3	4	7	6	1	T. pl.	
Portugal	m	a	a	a	54	30	16	a	a	m	17	3	3	3	6	a	T. pl.		
République slovaque	100	a	a	a	95	5	a	a	a	13	13	2	3	3	6	a	T. pl.		
Slovénie	70	96	3	0	97	3	0	6	9	9	9	3	3	3	6	a	T. pl.		
Espagne	77	52	16	32	69	27	4	m	9	m	15	0	2 à 3	3 à 4	6	a	T. pl.		
Suède	73	81	19	0	83	17	0	m	5	6	6	1	1 à 2	4 à 5	7	a	T. pl./T. pa.		
Suisse	m	a	a	a	95	1	4	a	a	m	16	4	5	2	6	4	2	T. pl.	
Turquie	m	m	m	m	88	a	12	m	m	m	17	3	4 à 5	1 à 3	6	a	T. pl.		
Royaume-Uni	83	28	42	30	47	44	9	m	m	m	10	3	3	2	5	a	T. pl./T. pa.		
États-Unis	m	m	a	m	59	a	41	a	a	10	12	3	4	1	6	a	T. pl./T. pa.		
Moyenne OCDE	81	43	40	18	61	24	15	9	14	12	14								
Moyenne UE21	86	52	28	20	67	18	15	6	7	11	13								
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	T. pl.	
	Brésil	64	63	a	37	75	a	25	8	13	15	17	0	1	5	6	4	2	T. pl.
	Chine	100	a	a	a	50	50 ^d	x(6)	a	a	17	22	m	m	m	m	m	m	T. pl.
	Colombie	42	100	0	m	64	0	36	m	16	20	20	m	m	m	m	m	m	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	61	0	a	100	10	a	90	m	20	19	21	m	m	m	m	m	m	T. pl.
	Lettonie	100	a	a	a	95	a	5	m	a	m	14	m	m	m	m	m	m	
	Fédération de Russie	84	100	a	a	100	a	a	x(10)	x(11)	4 ^d	10 ^d	m	m	m	m	m	m	
	Arabie saoudite ¹	100	a	a	a	58	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Afrique du Sud ²	100	a	a	a	94	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	82	23	42	35	44	33	23	11	23	14	16								

1. Année de référence : 2014

2. Année de référence : 2012

Sources : OCDE. Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Chine, Colombie et Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO. Lettonie : Eurostat. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285821>

Tableau C2.3. Dépenses au titre des structures d'éducation de la petite enfance (2012)

	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB			Part des dépenses totales provenant de fonds publics			Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève, tous services confondus		
	Programmes de développement éducatif de la petite enfance	Préprimaire	Ensemble des programmes d'éducation de la petite enfance	Programmes de développement éducatif de la petite enfance	Préprimaire	Ensemble des programmes d'éducation de la petite enfance	Programmes de développement éducatif de la petite enfance	Préprimaire	Ensemble des programmes d'éducation de la petite enfance
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
OCDE									
Australie ¹	0.3	0.2	0.4	4	47	21	10 054	10 298	10 146
Autriche	0.1	0.5	0.6	69	87	84	9 434	7 716	7 954
Belgique	m	0.7	m	m	96	m	m	6 975	m
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili ²	x(3)	x(3)	0.9	x(6)	x(6)	82	x(9)	x(9)	4 599
République tchèque	a	0.5	0.5	a	92	92	a	4 447	4 447
Danemark ¹	x(3)	x(3)	1.4	x(6)	x(6)	81	x(9)	x(9)	10 911
Estonie	x(3)	x(3)	0.4	x(6)	x(6)	99	x(9)	x(9)	2 193
Finlande	0.4	0.8	1.2	90	89	89	17 860	9 998	11 559
France	a	0.7	0.7	a	93	93	a	6 969	6 969
Allemagne	0.3	0.5	0.8	70	79	76	13 720	8 568	9 744
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie ¹	m	0.7	m	m	92	m	m	4 539	m
Islande	0.6	1.1	1.7	88	85	86	12 969	10 250	11 096
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël ¹	m	0.7	m	m	85	m	m	3 416	m
Italie ³	a	0.4	0.4	a	91	91	a	7 892	7 892
Japon	a	0.2	0.2	a	44	44	a	5 872	5 872
Corée	m	0.3	m	m	62	m	m	5 674	m
Luxembourg	m	0.7	m	m	99	m	m	19 719	m
Mexique	x(3)	x(3)	0.6	x(6)	x(6)	83	x(9)	x(9)	2 445
Pays-Bas	a	0.4	0.4	a	87	87	a	8 176	8 176
Nouvelle-Zélande	0.4	0.6	1.0	72	87	80	12 656	9 670	10 726
Norvège	1.0	1.1	2.1	86	86	86	15 604	9 050	11 383
Pologne ³	a	0.7	0.7	a	76	76	a	6 505	6 505
Portugal ³	m	0.6	m	m	61	m	m	5 713	m
République slovaque	a	0.5	0.5	a	83	83	a	4 694	4 694
Slovénie ¹	0.4	0.8	1.3	75	79	78	11 665	7 472	8 726
Espagne	0.2	0.7	0.9	62	73	70	7 924	6 182	6 588
Suède	0.5	1.2	1.8	m	m	m	14 180	12 212	12 752
Suisse ³	a	0.2	0.2	a	m	m	a	5 457	5 457
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	0.1	0.5	0.6	64	63	63	9 495	10 699	10 548
États-Unis ¹	m	0.5	m	m	75	m	m	10 042	m
Moyenne OCDE	0.4	0.6	0.8	68	80	78	12 324	8 008	7 886
Moyenne UE21	0.3	0.7	0.8	72	84	83	12 040	8 146	7 977
Partenaires									
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil ^{1, 3}	x(3)	x(3)	0.6	m	m	m	x(9)	x(9)	2 939
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie ²	x(3)	x(3)	0.5	x(6)	x(6)	57	x(9)	x(9)	1 236
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie ²	m	0.1	m	m	88	m	m	m	m
Lettonie	a	0.8	0.8	a	98	98	a	3 067	3 067
Fédération de Russie	x(3)	x(3)	0.8	x(6)	x(6)	89	x(9)	x(9)	4 887
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud ³	a	0.1	0.1	a	m	m	a	806	806
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Inclut certaines dépenses au titre de l'accueil de la petite enfance.

2. Année de référence : 2013.

3. Établissements publics uniquement.

Sources : OCDE. Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Chine, Colombie et Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO. Lettonie : Eurostat. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285830>

Tableau C2.4. Profil des programmes préscolaires strictement pédagogiques ou intégrés (2013)

	Programmes strictement pédagogiques			Programmes intégrés (incluant des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance)			Répartition des effectifs d'élèves tels qu'indiqués dans <i>Regards sur l'éducation</i> (%)		
	Existant à l'échelle nationale	Dispensés par des enseignants qualifiés	Ayant un programme officiel	Existant à l'échelle nationale	Dispensés par des enseignants qualifiés	Ayant un programme officiel	Programmes strictement pédagogiques	Programmes intégrés	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
OCDE									
Australie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	x(9)	x(9)	100
Autriche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	3	97	100
Belgique	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Canada	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	m
Chili	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	x(9)	x(9)	100
République tchèque	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Danemark	Non	a	a	Oui	Oui	Oui	a	100	100
Estonie	Non	a	a	Oui	Oui	Oui	a	100	100
Finlande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	31	69	100
France	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Allemagne	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui	m	m	100	m	100
Hongrie	Non	a	a	Oui	Oui	Oui	a	100	100
Islande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	99	100
Irlande	Non	a	a	Oui	a	a	a	100	100
Israël	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	98	2	100
Italie	Non	a	a	Oui	m	m	a	100	m
Japon	Oui	Oui	Oui	Oui	Variable	Variable	x(9)	x(9)	100
Corée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	x(9)	x(9)	100
Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Mexique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	99	1	100
Pays-Bas	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Variable	70	30	100
Nouvelle-Zélande	Non	a	a	Oui	Oui	Oui	a	100	100
Norvège	Non	a	a	Oui	Oui	Oui	a	100	100
Pologne	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Portugal	Non	a	a	Oui	Oui	Oui	a	100	100
République slovaque	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Slovénie	Non	a	a	Oui	Oui	Oui	a	100	100
Espagne	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Suède	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	17	83	100
Suisse	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	100	m	100
Turquie	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	100	a	100
Royaume-Uni	Oui	Oui	Oui	Oui	Variable	Oui	x(9)	x(9)	100
États-Unis	Oui	Variable	Variable	Oui	Variable	Variable	x(9)	x(9)	100
Partenaires									
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	x(9)	x(9)	100
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lettonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Source : OCDE, collecte de données spéciale du Groupe de travail de l'INES sur les programmes d'éducation de la petite enfance. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285840>

Tableau C2.5. [1/3] **Couverture des programmes d'éducation de la petite enfance dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires**
 CITE 01 et CITE 02, selon la classification de la CITE 2011

	CITE 010 – Programmes de développement éducatif de la petite enfance				CITE 020 – Enseignement préprimaire				
	Nom du programme dans la langue du pays	Nom du programme en français	Âge théorique du début	Durée théorique du programme	Nom du programme dans la langue du pays	Nom du programme en français	Âge théorique du début	Durée théorique du programme	
OCDE	Australie	Early childhood education	Éducation de la petite enfance	0	2 - 4	Pre-primary, preschool	Programmes préscolaires dispensés dans des établissements d'enseignement ou dans des structures éducatives d'accueil (journées entières)	4	1
	Autriche	Kinderkrippe	Crèche	0	3	Kindergarten Vorschulstufe	Jardin d'enfants Niveau préprimaire (au sein d'un établissement d'enseignement primaire)	3 6	3 1
Belgique (Fl.)	Kinderopvang	Accueil de la petite enfance	0	2.5 - 3	Gewoon kleuteronderwijs	Garderie dispensant un enseignement ordinaire	2.5 - 3	3	
					Buitengewoon kleuteronderwijs	Garderie dispensant un enseignement spécialisé	2.5 - 3	3	
Belgique (Fr.)	a				Enseignement maternel ordinaire	Enseignement préprimaire ordinaire	2.5 - 3	3	
					Enseignement maternel spécialisé	Enseignement préprimaire spécialisé	2.5 - 3	3	
Canada	Early childhood development or equivalent	Enseignement préélémentaire ou équivalent – développement de la petite enfance	3 - 4	1 - 2	Kindergarten	Enseignement préélémentaire ou équivalent – jardin d'enfants	4 - 5	1	
Chili	Educación Parvularia (Sala Cuna y Nivel Medio Menor)	Enseignement préprimaire (garderie et niveau intermédiaire inférieur)	0 - 2	3	Educación Parvularia (Nivel Medio Mayor, Nivel de Transición 1 y Nivel de Transición 2)	Enseignement préprimaire (niveau intermédiaire supérieur et 1 ^{er} et 2 ^e niveaux de transition)	3 - 5	3	
République tchèque	a				Mateřská škola	Jardin d'enfants	3	3	
					Přípravné třídy pro děti se sociálním znevýhodněním	Classes préparatoires pour les élèves défavorisés sur le plan social	6	1	
					Přípravný stupeň základní školy speciální	Niveau préparatoire de l'école élémentaire spécialisée	6	3	
Danemark	Vuggestue	École maternelle	0 - 2	3	Børnehave	Jardin d'enfants	3 - 5	2	
Estonie	Inclus dans le niveau CITE-02				Alusharidus (alushariduse raamõppekava)	Enseignement préprimaire (programme d'enseignement général)	0	6	
Finlande	0-2-v. lapset päiväkoodissa	Jardin d'enfants (enfants âgés de 0 à 2 ans), y compris programmes d'enseignement spécialisé	0 - 2	1 - 3	3-5-v. lapset päiväkoodissa	Jardin d'enfants (enfants âgés de 3 à 5 ans), y compris programmes d'enseignement spécialisé	3 - 5	1 - 3	
	0-2-v. lapset perhepäivähoidossa	Accueil familial de jour (enfants âgés de 0 à 2 ans), y compris programmes d'enseignement spécialisé	0 - 2	1 - 3	6-v. lasten esiopetus	Enseignement préprimaire pour les enfants âgés de 6 ans scolarisés dans des jardins d'enfants et des écoles polyvalentes, y compris programmes d'enseignement spécialisé	6	1	
					3-5-v. lapset perhepäivähoidossa	Accueil familial de jour (enfants âgés de 3 à 5 ans), programmes d'enseignement spécialisé compris	3 - 5	1 - 3	
France	a				Enseignement préélémentaire	Enseignement préélémentaire	2 - 3	3	
Allemagne	Krippen	Crèche, garderie	0	2 - 3	01 Kindergärten	Jardin d'enfants	3	3	
					02 Schulkindergärten	Jardin d'enfants préparatoire	6	1	
					03 Vorklassen	Classes de préscolarisation	5	1	
Grèce	Vrefonipiakos stathmos	Jardin d'enfants Petite enfance	0	1 - 3	Nipiagogio	Préprimaire	4 - 5	1 - 2	
Hongrie	Bölcsőde (2 évestől)	Crèche	2	1	Óvoda	Jardin d'enfants (dont une année d'enseignement préscolaire)	3	3	
Islande	Leikskóli I	Établissements préprimaires I	0	1 - 3	Leikskóli II	Établissements préprimaires II	3	0 à 3 ans, variable	
					5 ára bekkur	Année d'études pour les enfants de 5 ans	5	1	

Source : cartographies de la CITE 2011. Pour de plus amples informations, voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).
 Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285850>

Tableau C2.5. [2/3] **Couverture des programmes d'éducation de la petite enfance dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires**

CITE 01 et CITE 02, selon la classification de la CITE 2011

C2

	CITE 010 – Programmes de développement éducatif de la petite enfance				CITE 020 – Enseignement préprimaire			
	Nom du programme dans la langue du pays	Nom du programme en français	Âge théorique du début	Durée théorique du programme	Nom du programme dans la langue du pays	Nom du programme en français	Âge théorique du début	Durée théorique du programme
OCDE	Irlande	a			Early start	Early start	3 - 4	1
					Traveller Pre-School Programmes	Programmes Traveller Pre-School	3 - 4	1
					Privately provided Pre-Primary education – Early Childhood Care and Education (ECCE) Scheme and the Community Childcare Subvention (CCS) Programme	Enseignement préprimaire financé par des fonds privés – Dispositif d'éducation et d'accueil de la petite enfance, et Programme communautaire de subvention des services de garde d'enfants	3 ans et 2 mois à 4 ans et 6 mois	1
Israël	Hinuh be ganey misrad ha kalkala or harevacha	Structures d'éducation de la petite enfance sous la supervision du ministère de l'Économie et du ministère de la Protection sociale	0	3	Hinuh kdám yesody-ganey yeladim-ziburi (misrad ha kalkala, misrad ha revacha ve misrad ha hinuh)	Enseignement préprimaire public (sous la supervision du ministère de l'Économie et du ministère de la Protection sociale)	3	3
					Hinuh kdám yesody-ganey yeladim-prati	Enseignement préprimaire privé indépendant	3	3
Italie	a			Scuola dell'infanzia	Établissement préprimaire	3	3	
Japon	a			Yochien	Jardin d'enfants	3 - 5	1 - 3	
				Tokubetsu-shien-gakko Yochi-bu	Établissement pour les enfants ayant des besoins spécifiques d'éducation, département jardins d'enfants	3 - 5	1 - 3	
				Hoikusho	Garderie	3 - 5	1 - 3	
Corée	어린이집 (0 - 2세) (Eorinyijip, age 0 - 2)	Classes de tout-petits, garderie	0 - 2	1 - 3	어린이집 (3 - 5세) (Eorinyijip, age 3 - 5)	Jardin d'enfants, garderie	3 - 5	1 - 3
	특수학교 (Teuksu-hakgyo), 영아과정 (Younga kwajeong)	Classes de tout-petits, établissement spécialisé	0 - 2	1 - 3	유치원 (Yuchiwon)	Jardin d'enfants	3 - 5	1 - 3
					특수학교 (Teuksu-hakgyo), 유치원과정 (Yuchiwon-kwajeong)	Jardin d'enfants, établissement spécialisé	3 - 5	1 - 3
Luxembourg	a			Enseignement fondamental/cycle 1-éducation précoce	Enseignement fondamental/cycle 1-éducation précoce	3	1	
				Éducation précoce	Éducation précoce	<4	1	
				Enseignement fondamental/cycle 1-éducation préscolaire (Spillschoul)	Enseignement fondamental/cycle 1-éducation préscolaire (Spillschoul)	4	2	
				Éducation préscolaire	Éducation préscolaire	4	2	
Mexique	Educación Inicial	Éducation de la petite enfance	0	3	Educación Preescolar	Enseignement préprimaire	3	2 - 3
Pays-Bas	Early childhood education	Éducation de la petite enfance	0	<= 3	Voorschools onderwijs	Enseignement préscolaire en garderie et halte-garderie	3	1
	Barnehage, 0 - 2 áringør	Jardin d'enfants	0	2	Basisonderwijs en speciaal basisonderwijs, groep 1 en 2	Enseignement préprimaire au sein d'un établissement scolaire, y compris groupes 1 et 2 dédiés aux enfants ayant des besoins spécifiques d'éducation	4	2
Nouvelle-Zélande	Early childhood education	Éducation de la petite enfance	0	<= 3	Early childhood education	Éducation de la petite enfance	3	2
Norvège	Barnehage, 0 - 2 áringør	Jardin d'enfants	0	2	Barnehage, 3 - 5 áringør	Jardin d'enfants	3	3
Pologne	a			Wychowanie przedszkolne	Enseignement préscolaire	3	4	
				Wychowanie przedszkolne specjalne	Enseignement préscolaire spécialisé	3	4	
Portugal	a			Educação pré-escolar	Enseignement préprimaire	3 - 5	3	

Source : cartographies de la CITE 2011. Pour de plus amples informations, voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm). Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

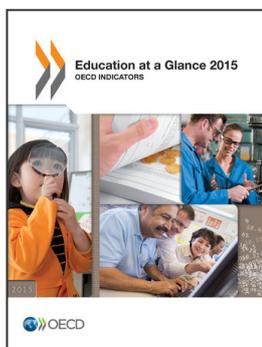
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285850>

Tableau C2.5. [3/3] **Couverture des programmes d'éducation de la petite enfance dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires**
 CITE 01 et CITE 02, selon la classification de la CITE 2011

	CITE 010 – Programmes de développement éducatif de la petite enfance				CITE 020 – Enseignement préprimaire				
	Nom du programme dans la langue du pays	Nom du programme en français	Âge théorique du début	Durée théorique du programme	Nom du programme dans la langue du pays	Nom du programme en français	Âge théorique du début	Durée théorique du programme	
OCDE	République slovaque	a				Materská škola	Jardin d'enfants	3	3
						Špeciálna materská škola	Jardin d'enfants spécialisé	3	3
						Prípravné triedy na základnej škole	Classes préparatoires dans des établissements ordinaires	6	1
						Prípravné triedy v špeciálnej škole	Classes préparatoires dans des établissements spécialisées	6	1
	Slovénie	Pedšolska vzgoja (1.starostno obdobje)	Enseignement préscolaire (tout-petits)	1	2	Predšolska vzgoja (2. starostno obdobje)	Enseignement préscolaire (moyens)	3	3
	Espagne	Educación Infantil Primer ciclo (0-2 años)	Éducation de la petite enfance	0	3	Educación infantil segundo ciclo (3+ años)	Enseignement préprimaire	3	3
	Suède	Förskola för barn/elever under 3 år	Établissement préscolaire pour les enfants/élèves de moins de 3 ans	0	0 - 2	Förskola för barn/elever 3 år eller äldre	Établissement préscolaire pour les enfants/élèves âgés de 3 ans ou plus	3	3
						Förskoleklass	Classes de préscolarisation	6	1
	Suisse	a				Vorschule, préscolarité, prescolarità	Préscolarité	4 - 6	2
							Besonderer Lehrplan, programme d'enseignement spécial, programma scolastico speciale	Programme d'enseignement spécial	4 - 6
	Turquie	Erken çocukluk dönemi eğitimi (0-2 yaş)	Éducation et accueil de la petite enfance (0-2 ans)	0 - 2	1 - 2	Okul öncesi eğitimi (3-5 yaş)	Éducation et accueil de la petite enfance (0-2 ans)	3 - 5	1 - 3
	Royaume-Uni	Children's Centres (including Sure Start centres)	Centres infantiles (y compris les centres Sure Start)	1	2	Reception and nursery classes in schools	Centres infantiles (y compris les centres Sure Start)	3	1 - 2
		Registered childminders	Assistants maternelles agréées	1	2	Preschool or pre-kindergarten	Assistants maternelles agréées	2 - 4	1 - 2
		Day nurseries	Halte-garderies	1	2	Kindergarten	Halte-garderies	4 - 6	1
	États-Unis	m				Preschool or pre-kindergarten	Établissement préscolaire ou pré-jardin d'enfants	2 - 4	1 - 2
							Kindergarten	Jardin d'enfants	4 - 6
Partenaires	Brésil	Educação Infantil – creche	École maternelle/ halte-garderie	0	3	Educação Infantil – pré-escola	Établissement préscolaire	4	2
	Colombie	Atención integral a la primera infancia	Programmes de développement éducatif de la petite enfance	0	3	Pre-jardin (3 year-olds), Jardin (4 year-olds), and Transición (5-year-olds)	Enseignement préprimaire	3 - 5	1 - 3
	Lettonie	Pirmskolas izglitibas programmas (lidz 2 gadu vecumam)	Programmes d'enseignement préprimaire (enfants inclus dans le programme jusqu'à l'âge de 2 ans) (éducation de la petite enfance)	0	1 - 2	Pirmskolas izglitibas programmas (no 3 gadu vecuma)	Programmes d'enseignement préprimaire (enfants inclus dans le programme à partir de l'âge de 3 ans)	3	1 - 4
	Fédération de Russie	Программы развития детей младшего возраста	Programmes de développement éducatif de la petite enfance	0	2	Дошкольное образование	Enseignement préprimaire	3	3

Source : cartographies de la CITE 2011. Pour de plus amples informations, voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm). Les symboles représentent les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933285850>



Extrait de :
Education at a Glance 2015
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2015-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Indicateur C2 En quoi les systèmes d'éducation de la petite enfance se différencient-ils dans le monde? », dans *Education at a Glance 2015 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2015-25-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.